176286 - Le jugement du fait d'établir un partenariat avec un usurier

question

Deux de mes amis et moi-même avons pensé à créer un projet commercial pour nous seulement. Nous sommes restés longtemps sans trouver un financement suffisant. Mes deux amis sont allés contracter un prêt assorti d'intérêts en vue de financer le projet. Connaissant l'interdiction d'une telle affaire et la pratique de l'usure sous une forme quelconque, je me suis mis complètement à l'écart.
Ma question est la suivante: que faire si, après avoir remboursé le prêt en question, ils me proposaient de les rejoindre et de renouveler ma participation au projet. Me serait il permis de m'y réintégrer? Comment , du point de vue islamique, envisagerait on le fait que le projet est bâti sur un capital illicite? Je pose cette question parce que je m'attends à ce qu'ils me proposent à l'avenir de les rejoindre et je voudrais que vous me clarifiez les choses. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il convient que vous conseillez à vos amis de se repentir devant Allah Très haut pour leurs actes. La pratique de l'usure sous la forme de la souscription d'un emprunt ou l'octroi d'un prêt relèvent des péchés majeurs. Cela fait l'objet de plus de menaces que les autres péchés puisque sont maudits aussi bien celui qui pratique l'usureque celui qui l'enregistre que ceux qui l'attestent. Nous demandons à Allah la paix intérieure et extérieure.

Deuxièmement, le prêt assorti d'intérêts, bien qu'interdit parce qu'abominable, établit une propriété juste. C'estce qui est conforme aux doctrines hanafite, hanbalites et chafiite, selon un avis. Cela veut dire que le débiteur possède normalementles fonds empruntés. Par conséquent, il

peut les utiliser pour créer un projet, même s'il a commis un péché. Voir al-manfa'a fil qardh par Abdoullah ibn Muhammad al-Oumrani (p.245-254). Sur la base de cet avis, il vous est permis de vous associer à eux, tout en évitant de faire partie d'une transaction prohibée.

Cependant, si vous pouviez éviter purement et simplement de vous associer à vos amis, ce serait mieux, bien plus prudent et plus à même de vous permettre de les mettre en garde contre l'engagement d'un contrat usurier interdit que quand vous êtes leur associé.

Allah le sait mieux.